

Le document dont est saisie la Commission traite partiellement du cas de trois territoires situés assez près du Canada et avec lesquels les Canadiens entretiennent des rapports au chapitre du commerce, des investissements, des échanges de personnes et du tourisme. Dans un de ces cas, les flux financiers vont dans les deux sens. Dans tous ces cas, la décision d'investir ou non dans un territoire donné est prise par la société concernée au vu des règlements régissant les investissements en vigueur dans ledit territoire.

Il convient que la Commission respecte la volonté des gouvernements librement élus des territoires non autonomes et ne tente pas de leur imposer la sienne. Les Bermudes, par exemple, avec qui le Canada entretient les relations les plus étroites, jouissent d'une entière souveraineté au chapitre du commerce, de l'économie et d'autres questions financières. Nous voyons mal que cette Commission se donne pour tâche de commenter les politiques arrêtées par un gouvernement démocratiquement élu.

En ce qui concerne chacun de ces territoires, l'une de nos préoccupations majeures doit être de promouvoir l'établissement d'assises économiques solides qui serviront de base à une indépendance stable et prospère. Soucieuse des droits politiques des peuples de ces territoires, cette Commission entendra certes encourager leur poursuite de cet objectif.

6. La question de la Rhodésie

Depuis que la Rhodésie a unilatéralement déclaré son indépendance du Royaume-Uni en 1965, l'ONU a tenté d'abattre son régime minoritaire illégal en votant des résolutions à l'Assemblée générale et des sanctions économiques inspirées du Chapitre VII de la Charte du Conseil de sécurité. Le Canada a appuyé ces efforts et toutes les tentatives pour parvenir à un règlement négocié axé sur l'accession à l'indépendance et au gouvernement par la majorité. En 1977, le Canada a donc soutenu le plan anglo-américain qui devait jeter les bases des négociations conduisant à cet objectif.

Le 8 décembre 1977, l'ambassadeur M. Pierre Charpentier, représentant du Canada à la Quatrième Commission, faisait la déclaration suivante:

* * * * *

Depuis trop d'années déjà l'Assemblée générale des Nations Unies met à son ordre du jour la question de la Rhodésie, où un régime répressif exerce une autorité illégale. Mais, d'une année à l'autre, la minorité blanche a perdu peu à peu son emprise et il semble bien que nous soyons à la veille de changements importants.

Cette expectative, tout comme la conscience aiguë de l'oppression que continue à subir la majorité du peuple du Zimbabwe, nous en sommes redevables à cette majorité, à son courage et sa ténacité. Par ces sacrifices et la vigueur de sa lutte pour l'indépendance et l'avènement de la majorité, elle a rallié l'opinion mondiale à sa cause.